

AVIS DE CONCOURS - SESSION 2020 -

Recrutement des personnels de bibliothèques

Bureau DEC7 - Service Inter Académique des concours non enseignants

Personnels des bibliothèques

Les inscriptions aux concours et examens professionnels suivants :

- Bibliothécaire	Externe/ Interne
- Bibliothécaire	Externe spécial
- Bibliothécaire	Examen professionnalisé réservé
- Bibliothécaire hors classe	Examen professionnel
- BIBAS classe normale	Externe/ Interne
- BIBAS de classe normale	Examen professionnalisé réservé
- BIBAS de classe supérieure	Externe/ Interne
- BIBAS de classe supérieure	Examen professionnel
- BIBAS classe exceptionnelle	Examen professionnel
- Conservateur des bibliothèques	Externe/ Interne
- Conservateur des bibliothèques	Externe spécial
- Conservateur des bibliothèques	Examen professionnel réservé

seront enregistrées par INTERNET sur le site :



<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

Sélectionnez votre académie d'origine pour Lille ou Amiens

**du mardi 10 septembre 2019, à partir de 12 heures
au jeudi 10 octobre 2019, 17 heures, heure de Paris**

Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne peut être acceptée après le jeudi 10 octobre 2019, 17 heures, heure de Paris.

Les candidats doivent impérativement se reporter au Bulletin officiel de l'Education Nationale n°28 du 11 juillet 2019 afin de prendre connaissance de la note de service n° 2019-095 du 5-7-2019 précisant les modalités d'organisation au titre de la session 2020.

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Il est recommandé aux candidats de veiller à respecter les dates de remise de dossier d'inscription, pièces jointes, pièces complémentaires qui leur seront communiquées :

- Sur le serveur d'inscription
- Sur la confirmation d'inscription
- Sur la liste des pièces demandées

Par ailleurs, vous pouvez consulter ce calendrier sur le site de l'académie d'Amiens à l'adresse suivante : <http://www.ac-amiens.fr> Rubrique « recrutement » ou « espace pro/carrière/examens professionnels ».